

Nomination de l'Administrateur provisoire du laboratoire d'AIHP-GEODE

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation et en particulier les articles L.712-1 à L.712-2, L.713-1 à L.713-9 et L.771-1 à L.771-17 ;
- Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2022 ;
- Vu la lettre de démission de Monsieur le Professeur Benoît BERARD en date du 12 juillet 2022 de sa fonction de Directeur du laboratoire AIHP-GEODE ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de **Monsieur Michel GEOFFROY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Pascal SAFFACHE, Professeur des Universités, est nommé Administrateur provisoire du laboratoire d'Archéologie Industrielle, Histoire, Patrimoine/Géographie- Développement Environnement de la Caraïbe (AIHP-GEODE) de l'Université des Antilles.

Article 2

La nomination de Monsieur Pascal SAFFACHE prend effet à compter du 15 juillet 2022, jusqu'à l'élection du (de la) Directeur (trice).

Article 3

A ce titre, Monsieur Pascal SAFFACHE est chargé d'assurer la gestion des affaires courantes du laboratoire AIHP-GEODE.

Article 4

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 15 juillet 2022

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY



